Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260320-12_03_2026-DE

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
16/03/2026	27/03/2026	En exercice : 21 Présents : 21 Votants : 21

L'an deux mil dix vingt six
Le 20 mars à 19 Heures 00 Minute, le ***Conseil Municipal*** *légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :
HERVÉ Pascal, ANGER Morgane, LE GONIDEC Guy, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIGNON Fabienne, BERTHELOT Roselyne, Rémy GORON, CLOLUS Alain, LEMONNIER Claude, JEULAND Rachel, CROCQ Régis, HAMON Sylvie, LEGOUT Séverine, LOHIER Sylvain, ONEE Yvane, LENOBLE Julie, ROCHELLE Stéphane, LE GAC Matthieu, NOEL Cindy, GUIBLIN Aline,

Formant la majorité des membres en exercice.
ABSENTS Excusés : Néant
ABSENTS : Néant
POUVOIR : Néant

Mme Aline Guiblin est désignée secrétaire de séance.

N°12-03-2026 – Election de représentants de la collectivité au sein du conseil d'administration de l'Office Tourisme de Couesnon Marches de Bretagne

Monsieur le Maire expose que l'association de l'Office Tourisme de Couesnon Marches de Bretagne a prévu dans ses statuts que les communes détenant un label touristique siègent à son conseil d'administration.
Considérant que la commune de Bazouges-la-Pérouse est membre des Petites Cités de Caractère de Bretagne le conseil municipal est invité à désigner en son sein un élu pour siéger au conseil d'administration de l'office de tourisme.

Monsieur le Maire rappelle que l'article L2121-21 du CGCT dispose que le vote au scrutin secret :

1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ;

2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Cependant ce même article dispose que :

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213500192-20260320-12_03_2026-DE

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire.

Madame Morgane Anger présente sa candidature.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité

Constate qu'une seule candidature a été déposée pour le poste à pourvoir

Désigne Morgane Anger comme représentant du conseil municipal au Conseil d'Administration de l'Office Tourisme de Couesnon Marches de Bretagne

La Secrétaire de Séance

Aline GUIBLIN

Le Maire

Pascal HERVÉ

MAIRIE DE LA CHAPELLE-ERBREE - LA PÉROUSE (ILLE-ET-VILAINE)